



LES PRINCIPES CLIMAT: **Un cadre pour le secteur financier**

VISION

Il existe un consensus parmi la communauté scientifique internationale selon lequel les émissions de gaz à effet de serre (GES), liées aux activités humaines, sont un facteur crucial du changement climatique qui affecte notre planète. Si nous ne parvenons pas à réduire ces émissions, il est probable qu'elles causeront des changements climatiques irréversibles et à grande échelle qui, de l'avis des scientifiques et économistes, auront des conséquences néfastes pour l'homme, l'économie mondiale et les écosystèmes.

Nous, établissements financiers, en tant que conseillers, prêteurs, investisseurs ou assureurs, pouvons jouer un rôle important en aidant les particuliers, les entreprises et les projets auxquels nous apportons des financements, ainsi que les clients auxquels nous proposons des assurances, à comprendre et gérer les risques, opportunités et adaptations nécessaires dans le cadre du changement climatique. Ce rôle nous conduit à nous doter des compétences et d'offres de produits et services nécessaires pour aider nos clients et partenaires à relever ce défi. Nous sommes également conscients que nous devons réduire au maximum les émissions de GES rejetées dans le cadre de nos propres activités.

Nous croyons que le changement climatique induit divers risques et opportunités auxquels :

1. les gouvernements doivent répondre en adoptant une approche cohérente de leur politique énergétique et climatique, en fixant des objectifs de réduction des émissions de GES et en mettant en place des mécanismes pour soutenir ces réalisations, en accordant l'attention qu'il se doit aux mesures recommandées par les scientifiques en vue de stabiliser les émissions de GES dans l'atmosphère à des niveaux non dangereux,
2. les entreprises doivent répondre en appréhendant et gérant leurs risques liés au changement climatique et en cherchant comment soutenir la transition vers une économie faiblement émettrice de GES
3. les particuliers doivent assumer leur responsabilité et modifier leur comportement et leurs décisions d'achat pour réduire leur propre empreinte carbone.

Les principes présentés ici définissent notre engagement à :

1. Réduire au maximum l'empreinte carbone de nos activités,
2. Prendre des décisions au cœur de l'activité financière, qui réduisent les risques climatiques et permettent le développement d'opportunités liées au changement climatique,
3. Concevoir des produits et des services qui permettent d'une part, à nos clients de gérer leurs propres risques et d'autre part, de développer des opportunités commerciales,
4. Sensibiliser nos clients, fournisseurs et plus largement la société au développement d'une économie faiblement émettrice de GES,
5. Soutenir le développement d'une politique ambitieuse dans le domaine de l'énergie et du climat
6. Publier les progrès accomplis dans le cadre de notre engagement.

Nous croyons qu'en adoptant une approche proactive du changement climatique, nous nous positionnons en tant qu'établissement financier leader au sein d'une économie faiblement émettrice de carbone.

NOS RÉALISATIONS

1.0 NOUS NOUS SOMMES DOTÉS D'UNE STRATÉGIE SOLIDE OU NOUS AVONS ADOPTÉ UNE POSITION FERME EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES ET NOUS GÉRONS LES ÉMISSIONS PRODUITES DANS LE CADRE DE NOTRE ACTIVITÉ.

- 1.1 Nous avons adopté une stratégie ou une position montrant que dans notre activité, nous nous efforçons de réduire notre empreinte carbone et climatique
- 1.2 Nos organes de direction se sont engagés en faveur de cette stratégie ou de cette position et un dirigeant senior a été désigné pour être responsable de sa mise en œuvre à l'échelle de notre groupe et pour s'assurer que les décisions prises la respectent. Ce responsable dispose des ressources nécessaires pour mener à bien les engagements qui découlent de cette stratégie ou position.
- 1.3 Nous avons mesuré une part substantielle de nos émissions de GES dans le cadre de nos activités selon une norme internationalement reconnue ou un équivalent national et nous avons publié ces résultats.
- 1.4 Nous avons publié des objectifs clairs et ambitieux, mais réalistes, en matière de réduction de nos émissions de GES dans le cadre de nos activités.
- 1.5 Nous impliquons nos collaborateurs dans notre engagement à lutter contre le changement climatique et nous leur apportons notre soutien en jouant un rôle actif pour la réalisation de cet engagement.

Ces premières mesures montrent notre engagement dans la lutte contre le changement climatique et la gestion de nos impacts opérationnels. Nous sommes néanmoins conscients de la nécessité de faire davantage, car nous avons une influence importante sur la gestion des risques climatiques et des opportunités de développement d'une économie faiblement émettrice de carbone par l'affectation des capitaux que nous contrôlons. Nous nous engageons par conséquent également à mobiliser nos clients, fournisseurs et la société au sens large, en tant que de besoin, pour la réalisation de ces objectifs.

NOTRE ENGAGEMENT

2.0 NOUS NOUS ENGAGEONS À CONCEVOIR DES APPROCHES COMMERCIALEMENT VIABLES POUR GARANTIR LA PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS CLIMATIQUES DANS LE CADRE DE NOTRE STRATÉGIE D'ENTREPRISE ET DE NOS ACTIVITÉS.

2.1 Activités de recherche

- 2.1.1 Nous nous engageons à incorporer les questions climatiques dans nos activités de recherche et, le cas échéant, à utiliser le fruit de notre travail de recherche pour mettre au point des produits et des services pour le bénéfice de nos clients.

2.2 Gestion d'actifs

Nous nous engageons :

- 2.2.1 à demander à nos analystes d'incorporer les risques et opportunités climatiques dans leur recherche et leurs décisions d'investissement, le cas échéant.
- 2.2.2 à sensibiliser nos clients aux risques et opportunités climatiques et à concevoir des produits et des services qui les aident à gérer ces risques et exploiter ces opportunités.
- 2.2.3 dans le cadre de nos responsabilités fiduciaires :
 - à chercher à comprendre comment les sociétés dans lesquelles nos clients investissent, minimisent les risques et optimisent les opportunités climatiques.

- à encourager ces sociétés à améliorer leur gouvernance et leur reporting concernant la gestion des risques et opportunités climatiques.

2.3 Banque de particuliers

2.3.1 Nous nous engageons :

- à réaliser des recherches afin de comprendre :
 1. Les impacts potentiels pour nos clients du changement climatique et de la politique en matière de changement climatique,
 2. Leur souhait de gérer ces impacts,
 3. Les produits et services dont nos clients ont besoin pour gérer ces impacts et les obstacles qu'ils doivent surmonter pour y parvenir,
 4. Les approches nécessaires pour sensibiliser nos clients à la façon de gérer leurs émissions de gaz à effet de serre et de réduire leur empreinte carbone.

2.3.2 En nous fondant sur notre compréhension de nos clients, à concevoir des produits, services et stratégies de communication et d'engagement pour leur permettre de gérer leurs impacts potentiels et de réduire leur empreinte carbone.

2.4 Assurance et réassurance

Nous nous engageons:

- 2.4.1 à nous doter des connaissances, compétences et outils nécessaires pour mesurer les risques climatiques associés à nos transactions et leurs implications financières pour notre activité.
- 2.4.2 à mettre au point des techniques d'évaluation des risques pour aider nos clients à mieux comprendre et prévenir le changement climatique.
- 2.4.3 à concevoir des produits et services d'assurance qui encouragent nos clients à réduire leurs risques climatiques, facilitent l'élaboration et l'adoption de nouvelles technologies et de stratégies d'atténuation des GES et enfin leur permettent de tirer parti des marchés carbone.

2.5 Banque commerciale

Nous nous engageons:

- 2.5.1 à concevoir et mettre en œuvre une procédure d'évaluation systématique des implications des risques climatiques concernant nos clients et à former nos collaborateurs à réaliser ces évaluations.
- 2.5.2 à rechercher des méthodes pragmatiques d'évaluation des risques climatiques liés à nos activités de prêt et d'investissement. Lorsqu'il existe une méthodologie pratique et applicable, nous nous engageons à la développer et à la mettre en œuvre.
- 2.5.3 à sensibiliser nos clients aux risques et opportunités climatiques associés à leur activité. Il pourra notamment s'agir de les encourager à se doter d'une stratégie de gestion de ces risques, à mesurer et publier leur empreinte carbone et à fixer des objectifs significatifs de réduction de leurs émissions de GES.
- 2.5.4 à élaborer des solutions de financement pour faciliter l'investissement dans les technologies à faible émission de carbone et les projets de réductions des émissions de GES.

2.6 Banque d'investissement et marchés

Nous nous engageons :

2.6.1 *Conseils aux entreprises*

à nous doter des connaissances, outils et compétences nécessaires pour informer nos clients des implications financières potentielles des risques et opportunités climatiques associés à leurs transactions.

2.6.2 *Prêts structurés et capital-développement*

à élaborer des solutions de financement viables pour faciliter l'investissement dans les technologies à faible émission de GES et les projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

2.6.3 *Négociation*

à développer une expertise interne visant à soutenir une activité de négociation sur les droits d'émission de CO₂, les dérivés climatiques, les crédits issus des projets d'énergie renouvelable et les autres instruments liés au climat et aussi à envisager différentes approches pour en faire la promotion.

2.7 Financement de projets

Dans le cas de projets générant ou susceptibles de générer le rejet de 100 000 tonnes par an d'équivalent gaz carbonique (total des émissions de sources directes et indirectes associées à l'achat d'électricité pour consommation propre), sauf exception justifiée, nous nous engageons à demander à notre client de :

2.7.1 Rechercher des opportunités de réduction des émissions de GES liées au projet, d'une façon appropriée à la nature et à l'envergure des opérations et impacts du projet,

2.7.2 Quantifier et rendre publiques les émissions directes et indirectes de GES associées à l'électricité produite hors site et utilisée pour le projet,

2.7.3 Suivre et publier annuellement un rapport sur les émissions de GES conformément aux méthodologies reconnues internationalement,

2.7.4 Évaluer techniquement et financièrement les options réalisables de réduction ou de compensation des émissions de GES liées au projet aux stades de la conception et de l'exploitation du projet.

3.0 NOUS NOUS ENGAGEONS À PROMOUVOIR AUTOUR DE NOUS LE SOUTIEN D'UNE ÉCONOMIE FAIBLEMENT ÉMETTRICE DE GES, DANS LE CADRE DE NOS POLITIQUES D'ENTREPRISE EN MATIÈRE DE PRISES DE POSITION PUBLIQUES.

3.1 Nous nous engageons à diffuser des informations à travers notre réseau de clients, fournisseurs, collaborateurs et autres parties prenantes pour les sensibiliser au changement climatique et aux opportunités de réduction de GES.

3.2 Nous nous engageons à sensibiliser nos fournisseurs importants aux questions relatives au changement climatique et à travailler avec eux pour nous permettre de réduire les émissions de GES tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

3.3 Nous sommes conscients que les efforts entrepris volontairement ne suffiront pas à eux seuls à résoudre le problème du changement climatique et nous soutenons l'adoption d'une réglementation et d'une politique efficaces et efficientes pour réduire les émissions de GES. Notre soutien pourra aussi s'exercer en dialoguant avec des décisionnaires externes et /ou parties prenantes clefs soit individuellement soit en participant à des initiatives de la profession ou de parties prenantes .